

# DEPARTEMENT DE LA MANCHE

## Commune du MONT-SAINT-MICHEL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### RÉUNION DU 14 mai 2024

Le quatorze mai deux mille vingt-quatre à neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Le Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'Estouteville, sous la présidence de Monsieur Jacques BONO, Maire.

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M. GALTON Yan, M. RIDEL François, Mme ROUX Nelly, M NOLLEAU Philippe

**Étaient absents les conseillers municipaux suivants :**

M. GIRON Rémi (a donné pouvoir à François RIDEL) – M GUICHARD Hervé (a donné pouvoir à Nelly ROUX)

**Secrétaire de séance :** Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Mme Nelly ROUX

Nombre de membres en exercice : 7  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de suffrages exprimés : 7  
Quorum : 4

Convocation : 05/05/2024

Affichage : 05/05/2024

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

#### ORDRE DU JOUR

- ◆ **Décision prise par le Maire au titre de sa délégation du conseil municipal**
- ◆ **Finance :**
  - Fonds d'Aide aux Jeunes 2024
  - Fonds de Solidarité au logement 2024
- ◆ **Patrimoine**
  - Gestion l'occupation des salles municipales
  - Gestion de la marque
- ◆ **Affaires générales :**
  - Mandat spécial conseiller municipal
  - Délégation du conseil municipal au maire pour la perception des remboursements de sinistres
- ◆ **Questions diverses**

#### 22/2024 – Compte rendu de la séance du 12 janvier 2024

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

#### 23/2024 - Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M le Maire informe le conseil municipal qu'il a mandaté Maître Labrusse pour défendre les intérêts de la commune dans le recours pour excès de pouvoir déposé auprès du Tribunal Administratif de Caen pour les époux Lebrec.

#### 24/2024 – Finance : Fonds d'Aide aux Jeunes 2024

Versement de 5.52€ : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**25/2024 – Finance : Fonds de solidarité au Logement**

*Versement de 14.40€ : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**26/2024 – Finance : Modification de la régie d'avances**

*Elargissement des autorisations aux achats en boutiques et en distributeurs automatiques  
Augmentation du plafond à 2000€  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**27/2024 – Patrimoine : Gestion des salles municipales**

*Création d'un Comité Consultatif Culturelle (2 membres conseil municipal+ présidence de droit au Maire, 4 membres associations dont 2 des commerçants et 2 des villageois montois)  
Etablissement d'un règlement de fonctionnement de l'instance et des modalités d'arbitrage  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**28/2024 – Patrimoine : Gestion de la marque « (le) Mont-Saint-Michel »**

*Prise d'acte du contrat de gestion avec l'EPMSM - ADOPTÉ A 5 VOIX et DEUX ABSTENTIONS*

**29/2024 – Affaires générales : Mandat spécial conseiller municipal**

*Mandat spéciale délivré à M P. Nollean : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

**30/2024 – Affaires générales : Délégation du conseil municipal au Maire pour la perception des remboursements de sinistres**

*Délégation au Maire : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*